

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

#### **Décision DG n° 2016-211 du 6 juillet 2016 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1630555S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2000-102 du 6 septembre 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2008-280 du 24 octobre 2008 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2010-241 du 4 novembre 2010 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2012-232 du 25 septembre 2012 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2012-254 du 21 novembre 2012 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2014-225 du 19 août 2014 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent:

M. Philippe FARFOUR, docteur en pharmacie, à compter du 19 août 2016.

M. Olivier RIBES, pharmacien contractuel, à compter du 29 août 2016.

Mme Joséphine ORIOL, ingénieur-biochimiste contractuel, à compter du 29 août 2016.

M. Thomas LUCOTTE, ingénieur agronome contractuel, à compter du 25 septembre 2016.

M. Olivier BRESSAC, pharmacien contractuel, à compter du 24 octobre 2016.

M. Mikaël LE BIHAN, ingénieur en sciences pharmaceutiques contractuel, à compter du 4 novembre 2016.

M. Cyril BESNIER, ingénieur biomédical, à compter du 21 novembre 2016.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 6 juillet 2016.

*Le directeur général adjoint,*  
E. DELAS